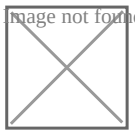

Résiliation contrat de colocation

Par **faufau**, le **28/05/2014** à **15:41**

Bonjour.

Le 7/12/2012, j'ai accepté de signer un contrat de colocation avec mon ami de l'époque qui ne pouvait pas prendre un logement seul, compte tenu de ses faibles revenus. C'était une précaution prise et demandée par le propriétaire. Je n'ai jamais vécue avec lui mais selon le contrat, j'étais considérée comme colocataire.
Depuis nous sommes séparés. Comme stipulé par la loi, j'ai envoyé une lettre de résiliation de bail avec AR. L'agence m'a répondue que ma demande était acceptée et que l'état des lieux se ferait le 15 juillet 2014, soit un préavis légal de 3 mois.

Maintenant mon ex ami me crée des problèmes dans le sens où : je lui avais avancé l'argent du premier loyer et de la caution qu''il ne m'a jamais entièrement remboursé (il m'a juste remboursé le loyer). Donc après l'état des lieux, la caution devrait me revenir. Seulement, mon ex ami me demande la caution même si elle ne m'est pas rendue après l'état des lieux. De plus, il me menace de me mettre devant les tribunaux.

J'aimerai avoir votre avis et vos conseils.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés